

**Convocation du Comité Syndical  
du 28 juin 2023**

**aux membres du Comité Syndical**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du **Comité Syndical** qui aura lieu le :

**Mercredi 28 juin 2023  
à 20h  
Salle du Conseil Municipal à Montgermont**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Montgermont, le 21 juin 2023

**ORDRE DU JOUR**

**I. Compétence « P.A.E et Gestion Administrative Générale »**

- Mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG).
- Décision Modificative n°01-2023.

**II. Compétence « Enseignement Culturel »**

- Suppression du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe, spécialité formation musicale, à temps non complet 16h/ 20h à compter du 01.09.2023.
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, spécialité formation musicale, à temps non complet 5h/20h à compter du 01.09.2023.
- Tableau des effectifs à compter du 01.09.2023.
- Temps d'activités périscolaires: convention type de partenariat entre l'école de musique et de danse « Accordances – Syrenor » et les communes du Syrenor.
- Convention type de partenariat entre le Syrenor et les communes hors Syrenor bénéficiant d'actions dans le cadre de « Musiques en Ille et Vilaine ».

**III. Compétence « Action Sociale »**

- Décision Modificative n°01-2023.
- Période des vacances scolaires 2023-2024 : modulation de la capacité d'accueil des quatre établissements d'accueil du jeune enfant du Syrenor.
- Convention d'objectifs et de financement : prestation de service « Relais Petite enfance » entre la C.A.F.35 et le Syrenor.
- Suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet 28h/35h à compter du 01.09.2023 et création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet à compter du 01.09.2023.
- Suppression d'un poste d'assistant Socio-Educatif à temps non complet 28h/35h à compter du 01.09.2023 et création d'un poste d'assistant Socio-Educatif à temps complet à compter du 01.09.2023.
- Création d'un poste non permanent: rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Tableau des effectifs à compter du 01.09.2023.

**Le Président,  
Laurent PRIZÉ.**